



<http://www.financespubliques.cgt.fr/78/>

N°5

cgt.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

LE PETIT JOURNAL CGT DES YVELINES

*Les seuls combats perdus d'avance
sont ceux auxquels on renonce !*

Le 12 septembre toutes et tous en grève !!!

Emmanuel Macron est désormais le président de la république, il a son gouvernement, son assemblée nationale... et donc fort logiquement, il veut mettre en œuvre son programme ! Programme dont beaucoup nous expliquent aujourd'hui qu'il serait celui qu'il nous faut ! Mais concrètement pour nous, agents des finances publiques, qu'est-ce que cela signifie ?

Alors candidat, il avait annoncé dans son programme **120.000 suppressions de fonctionnaires** : 70.000 emplois dans la fonction publique territoriale, sans que l'on sache comment il pourra imposer cela à des collectivités qui disposent constitutionnellement de la libre administration, et **50.000 emplois en moins dans la fonction publique d'état**, en sachant que la police, la justice et l'éducation ne devraient pas être concernées...

Pour rappel, dans les Yvelines, à l'issue des CAPL d'affectation, au 1^{er} septembre 2017, il manque déjà :

-10,5 agents A, -17,6 agents B et -47,8 agents C.

Suite à l'audit qu'il a demandé auprès de la Cour des Comptes, le Gouvernement doit trouver 9 milliards d'euros d'économies pour la fin 2017. Nul doute que les moyens de la DGFIP seront de nouveau largement amputés, et en conséquence nos conditions de travail de nouveau largement dégradées...

Si quelqu'un avait un doute, c'est encore l'austérité que nous allons subir...

Avec les discours sur l'entreprise triomphante, il est clair que le gouvernement entend accélérer sur les dispositifs de rémunération au mérite. Demain, l'agent sera ainsi seul face à son chef, les collectifs de travail étant encore plus fragilisés. Car, pour que certains aient plus, il faudra forcément que d'autres aient moins. **Demain les services seront-ils une gare, où les agents qui « réussissent croiseront ceux qui ne sont rien » ?**

Quant à notre pouvoir d'achat, il sera forcément en berne ! Entre le rétablissement du **gel du point d'indice, la hausse de la CSG**, il faut également s'attendre à un retour en arrière sur les engagements sur les carrières. Certaines mesures de PPCR sur leur revalorisation pourraient ne jamais voir le jour faute de budgétisation, alors que le RISSEEP (prime au mérite) reste toujours d'actualité. **Le fait que seules les mesures régressives du protocole trouvent à s'appliquer conforte et légitime encore plus la position de la CGT de refuser de valider le protocole.** Le ministre Darmanin a été encore plus loin en annonçant la **ré instauration d'un jour de carence** en cas d'arrêt maladie, **à compter du 1^{er} janvier 2018**, la volonté de **différencier la valeur du point d'indice** dans les 3 versants de la fonction publique.



La politique gouvernementale cible le monde du travail dans son ensemble, avec la **remise en cause de toutes les garanties collectives et individuelles**. Son objectif est d'instaurer toujours plus de précarité, par la remise en cause du Statut Général des fonctionnaires, ou avec la casse du Code du Travail. Le fait qu'une nouvelle loi soit en préparation sur ce dernier alors que les mesures de la précédente loi ne sont pas encore entrées en vigueur illustre qu'il s'agit avant tout d'une position idéologique ! A cela s'ajoutent **la suppression des cotisations salariales et l'augmentation de la CSG** et la perspective d'un **régime unique de retraite par points**.

Dans ce contexte, pour nous faire entendre une seule possibilité L'ACTION !

FOCUS FINANCIER

80 milliards d'euros perdus chaque année à cause de la fraude fiscale.

55 milliards d'euros en 2015 à 77 milliards d'euros en 2016 : Bénéfices des entreprises du CAC 40.

44 milliards d'euros de dividendes distribués en 2017.

40 milliards d'euros offerts par an, par le biais du CICE depuis sa création.

Il faut sauver le soldat Macron : Où trouver 9 milliards d'économie ? ...

Augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence dans la fonction publique, gel du point d'indice, baisse des APL.

AUGMENTATION DE LA CSG

En augmentant la CSG de 1,7 % pour les salariés et retraités, le Gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation.

Avec cette nouvelle augmentation, la part des cotisations finançant la sécu passerait de 86,8 % en 1991 à 65,6 % alors que la part de l'impôt incluant la CSG passerait de 4,9 % à 30,3 %.

Depuis sa création, les hausses successives de la CSG ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, de cotisation « patronales ».

Qu'est-ce que le salaire socialisé ?

Les cotisations sociales constituent un élément du salaire. Elles sont immédiatement transformées en prestations par la sécurité sociale (pensions de retraites, allocations chômage, prestations maladies etc...).

NON A L'AUGMENTATION DE LA CSG

Agissons pour l'augmentation des salaires et pensions

RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Qui a dit : « Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez », ?



Réponse : Emmanuel Macron, 2015.

Le soldat Macron à l'écoute des plus riches : Il y a toujours un fond de vérité...



Il est des proverbes qui sont à écouter avec soin. Celui qui dit que l'on ne prête qu'aux riches en fait partie. Surtout en Macronie.

Riches citoyens, dormez tranquilles ! Alors que l'Observatoire des conjonctures économiques (OCDE) a calculé que **46% des baisses d'impôts profiteraient aux 10% des français les plus riches**, les annonces faites par le ministre Darmanin lors du débat d'orientation des finances publiques abondent en ce sens.

Alors, non la lutte contre la fraude fiscale ne fait décidément pas partie des objectifs de ce gouvernement

Ces ambitieux envisagent ni plus ni moins pour ces prochains mois, d'orienter "l'action réformatrice" (entendez la recherche d'économies substantielles), vers le logement social, la formation professionnelle et les interventions sociales.

Emmanuel 1er semble faire sienne la déclaration de Warren Buffet, 3ème homme le plus riche du monde (oui oui du monde !):

"Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner."

QUEL AVENIR POUR LES SERVICES PUBLICS ?

Et si la fin de la taxe d'habitation généralisée était le début d'une inégalité face aux services publics ?

La TH : à quoi ça sert ?

La taxe d'habitation est dans sa destination une taxe qui a une réelle utilité pour les collectivités locales, puisqu'elle leur sert à financer les dépenses publiques qui ne sont pas prises en charge par l'Etat (dépenses scolaires, sportives et culturelles, dépenses de voirie et d'équipement...).

Combien ça va coûter ?

L'exonération de la taxe représenterait une perte de 10 milliards d'euro pour les communes sur les 22 qu'elle leur a rapporté l'an dernier.

Quelles conséquences ?

Qui dit moins de recettes pour les communes, dit moins de dépenses pour les services publics (moins de places en crèche, moins d'investissement dans les équipements municipaux, et donc moins de fonctionnaires territoriaux ce qui rejoindrait la volonté gouvernementale de réduire le nombre de fonctionnaires de 120000...)

Comment va faire l'État ?

Bien que l'Etat se soit engagé à reverser « à l'euro près » ce manque à gagner aux collectivités locales, dans la logique actuelle de restrictions des dépenses publiques, on voit mal où le Gouvernement pourra trouver l'argent pour honorer un tel engagement.

Qu'en pense la CGT ?

Alors non, nous ne sommes pas favorables non plus à la taxe d'habitation telle qu'elle existe aujourd'hui. Mais un peu plus de réflexion aurait été nécessaire avant d'envisager sa suppression pure et simple.

Une réforme de la taxe d'habitation est nécessaire afin de la rendre plus juste fiscalement, en s'articulant sur une révision de la valeur cadastrale des logements, prenant en compte le revenu des personnes et leur capacité contributive.



ASR : Quand le réseau se dévitalise...

La DGFIP connaît depuis sa création une **baisse continue de moyens humains et matériels**. Les conséquences de ces évolutions négatives sont simples : difficultés à maintenir la qualité d'exercice des missions et du service rendu à l'usager, des conditions de travail en constante **dégradation sur fond de frénésie de réformes et restructurations**. Au cœur de celles-ci, la méthode la plus rapide utilisée par notre direction pour faire des économies : la fermeture de structures.

Appelée du terme barbare d'ASR (**adaptation structure réseau**), cette démarche revient tous les ans comme un leitmotiv signifiant simplement la suppression de Trésoreries de proximité, de SIE, de SIP un peu partout sur le territoire.

À cette ASR viennent s'ajouter des opérations de concentrations de missions à des niveaux supra-départementaux, notamment par le biais de la création de plates-formes.

La CGT dénonce la méthode qui conduit aujourd'hui à **supprimer mécaniquement** et dans une **approche purement budgétaire** des structures des finances publiques sans tenir compte ni des besoins des usagers ni de l'avis des agents.

ASR 2018 dans les Yvelines...

- Fermeture de la trésorerie Plaisir Coll loc.
- Transfert de la trésorerie de Sartrouville Coll loc sur le site de Houilles.
- Fermeture de la Recette des Finances de Poissy Val de Seine.
- Création du Service Départemental de l'Enregistrement à Versailles (fermeture des pôles enregistrement de St Germain et de Mantes).
- Transfert d'un PCR de St Germain à Versailles.
- SIP de St Quentin : réduction de 3 à 2 secteurs d'assiette.

FOR PRO : Quand Ulysse sert la propagande de la DG

Quelques vérités très bonnes à dire : le CGT FP explique :

- Sur l'**absence** des organisations syndicales au GT FOR PRO :

A quoi sert de réunir les OS à un GT portant en partie sur le programme de l'ENFIP, quand la documentation est déjà pratiquement imprimée.

A quoi servent les propositions des OS et des représentants des chargés d'enseignement,... quand le projet conduit par l'Administration centrale s'appuie sur les réflexions des cadres supérieurs du réseau, dicit le communiqué de la DG.

- Sur l'**affirmation des OS** qui serait erronée sur la durée de la formation :

L'Administration explique que cette durée serait inchangée puisqu'elle serait de 12 mois comprenant un stage probatoire de 3 mois, sauf qu'aujourd'hui pour les inspecteurs elle est de 18 mois avec un stage non probatoire de 6 mois... 12 au lieu de 18...
La CGT FP confirme la durée de la formation est bien diminuée !!

- Sur ce que le communiqué de **la DG ne dit pas** :

La DG omet de préciser que cette formation dépend d'un élément primordial : **pour être formé à son premier poste dès le mois de janvier, il faut connaître son affectation...** Cette formation ne peut être mise en place qu'avec ce qu'a prévu la DG à savoir un mouvement de 1ères affectations sur une liste de postes restés vacants après le mouvement général et au rang de classement au concours !!! Quel que soit l'ancienneté administrative ou du privé, les inspecteurs stagiaires se partageraient les restes du mouvement ...
La DG ne revient pas non plus sur sa décision de limiter le nombre de passage aux concours et examens professionnels ...

Retrouvez tous les documents sur le site de la CGT FP !

La CGT FP qui avait pris toute sa part dans les groupes de travail pour la refonte des scolarités fusionnées de 2012, refuse aujourd'hui le rabotage de la formation associé à la casse des droits et garanties des agents.

Le syndicat c'est aussi l'accompagnement individuel des agents

Si pour beaucoup d'agents l'activité syndicale principale c'est la mobilisation collective.

Pour notre section syndicale, l'une de nos activités est l'accompagnement individuel ou collectif des agents (Affectations, notations, difficultés personnelles,...).

Une activité demeure méconnue, pour les agents, **la possibilité de se faire accompagner par un représentant des personnels lors d'un dépôt de plainte**, auprès des services de Police, pour des événements survenus pendant le temps de l'activité professionnelle.

Vous avez pu lire dans Ulysse, un article (publié le 2/08), relatif à une agression subie par une de nos collègues. Cette dernière a décidé de porter plainte et a appelé immédiatement une élue de notre section. Elle a fait le choix de se faire accompagner par celle-ci, tout au long de la procédure.

Cela s'est traduit par une présence effective durant tout le dépôt de plainte : en effet, **la loi prévoit que seul un représentant du personnel est habilité à être présent, lors de son audition par l'Officier de Police Judiciaire.**

Cette présence est aussi synonyme de soutien moral et psychologique.

L'élue s'est, par ailleurs assurée, auprès de la Direction que la protection fonctionnelle était bien mise en place. L'élue a également accompagné la collègue auprès de l'avocat de notre Administration, afin de définir une stratégie et de clarifier les demandes exprimées par l'agent.

Cette affaire nous démontre que notre collègue a eu raison de vouloir obtenir justice et reconnaissance de son statut de fonctionnaire.

Cette affaire nous démontre qu'il faut rompre l'omerta et qu'il faut se battre contre le sentiment d'impunité que ressentent certains contribuables.

Cette affaire nous démontre qu'il ne faut pas hésiter à solliciter un élu.... En cas de problèmes n'hésitez pas à nous contacter...

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !!!



NOM : **Prénom** :

Grade : **Échelon** : **Temps partiel** :%

Lieu de travail : **Tél**

Adresse électronique :

Date : **Signature** :

A retourner à: Local Syndical CGT, 12 rue de l'Ecole des Postes, 78015 Versailles Cedex